

PACK DE SOUSCRIPTION SCPI NOVAXIA NEO Réception et transmission d'ordres (RTO)

AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point de souscrire des parts de la Société Civile de Placement Immobilier (SCPI).

L'investissement dans ce type d'instruments financiers est qualifié de complexe et doit être réalisé à titre de diversification. La SCPI NOVAXIA NEO présente des risques notamment de perte en capital, de variabilité des revenus et d'illiquidité. La durée de placement recommandé est de minimum 10 ans.

Si vous souhaitez avoir recours à l'emprunt pour souscrire des parts de la SCPI NOVAXIA NEO, nous attirons votre attention sur le fait que vous ne devez pas tenir compte exclusivement des revenus provenant de la SCPI compte tenu de leur caractère aléatoire pour faire face à vos obligations de remboursement. En cas de défaillance dans le cadre du remboursement du prêt consenti, les parts de la SCPI pourraient devoir être vendues à un prix inférieur à leur prix de souscription, ce qui pourrait entraîner une perte en capital. Vous devrez alors compenser la différence éventuelle existant entre le capital restant dû et le montant issu de la vente des parts.

Novaxia Investissement, en tant que société de gestion, s'assure préalablement à toute souscription, que le service d'investissement qui vous est fournit — la Réception et Transmission d'ordre (RTO) — est approprié à votre situation.

Nous attirons votre attention sur le fait que toute souscription ou tout rachat réalisé dans le cadre du service de RTO ne vous permet pas de bénéficier de l'accompagnement et de la protection accordée par le service de conseil en investissement financier.

Si vous souhaitez bénéficier du service de conseil en investissement, Novaxia Investissement peut vous mettre en relation avec un conseiller en gestion de patrimoine partenaire. A noter que Novaxia Investissement ne perçoit aucune rémunération au titre de cette mise en relation.

Le présent pack de souscription indivisible, est composé :

- De la convention de RTO à signer ;
- Du questionnaire de connaissance client à compléter et à signer ;
- Du test de caractère approprié à compléter ;
- Du rapport des frais ex-ante de la SCPI NOVAXIA NEO ;
- Du récépissé de l'intégralité des documents réglementaires et contractuel à signer ;

Les données colletées seront traitées de manière confidentielle et conformément à notre politique de protection des données à caractère personnel que vous trouverez ci-dessous.

Protection des données : vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'information, d'opposition, de suppression et de portabilité de vos données personnelles, que vous pouvez exercer en écrivant à l'adresse suivante : dpo@novaxia-invest.fr ou par courrier à Novaxia Investissement, DPO, 45 rue Saint-Charles - 75015 Paris.

Ces informations sont collectées exclusivement aux fins de satisfaire à nos obligations réglementaires envers les différentes autorités de tutelles ; elles ne peuvent être utilisées à d'autres fins ni communiquées à des tiers non autorisés.

En cas de litige, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : 3, place de Fontenoy – 75007 Paris ou www.cnil.fr.

Pour plus d'informations, veuillez lire notre politique de confidentialité au lien suivant : https://www.novaxia-invest.fr/protection-des-donnees.



Convention de service d'Investissement Réception et transmission d'ordres (RTO)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS:

La société dénommée **Novaxia Investissement**, société par actions simplifiée au capital de 1 700 000 euros, dont le siège social est situé au 45 rue Saint-Charles — 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 802 346 551, agréée le 8 juillet 2014 par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») en qualité de société de gestion de portefeuille sous le numéro 14000022, représentée par Madame Mathilde KRIEGER, Membre du Directoire,

Ci-après dénommée « Novaxia Investissement » ou « la Société de Gestion » ; ET PERSONNE PHYSIQUE ☐ Mme ☐ Mr ☐ Mme ☐ Mr Nom :.....Prénom : Nom :.....Prénom : Date de naissance : Date de naissance : Lieu de naissance : Lieu de naissance : Adresse: Adresse: PERSONNE MORALE Représentée par Raison sociale:..... Adresse du siège social:..... ☐ Mme ☐ Mr N° d'immatriculation : Nom :.....Prénom : En qualité de : RCS de:..... Ci-après dénommée le « Client » ;

IL EST CONVENU CE QU'IL SUIT:

Article 1 : Préambule

Novaxia Investissement, est habilité à exercer le service de réception-transmission d'ordres dans les conditions et limites légales et réglementaires. Le Client reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Novaxia Investissement ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du Client ou pour compte de tiers. Novaxia Investissement ne réalise aucun conseil en investissement financier.

Toute souscription effectuée via le service de RTO ne permet pas au Client de bénéficier de l'accompagnement et de la protection accordée par le service de conseil en investissement.

Article 2 : Objet de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Novaxia Investissement pourra fournir au Client la prestation de réception et transmission d'ordres.

L'activité de RTO telle que susceptible d'être exercée ne pourra porter que sur des parts ou actions des produits gérés et distribués par Novaxia Investissement.



Article 3 : Informations requises dans le cadre d'opérations sur instruments financiers complexe

La SCPI NOVAXIA NEO est considérée comme un instrument financier complexe. La Société de Gestion recueille, auprès du Client, des informations sur ses connaissances et son expérience en matière d'investissement en rapport avec le type spécifique d'instrument financier, afin d'adapter l'information qui lui est due sur les risques inhérents aux instruments financiers complexes et de lui fournir un service adapté à ses besoins.

Dans le cas où les informations requises sont absentes ou insuffisantes, Novaxia Investissement ne sera pas en mesure de déterminer le caractère approprié de la souscription de parts de la SCPI NOVAXIA NEO au Client et se réserve le droit de refuser l'ordre du Client.

Article 4 : Réception des ordres

Le Client devra adresser ses ordres à Novaxia Investissement par écrit uniquement (courrier ou courriel). Chaque ordre donné par le Client devra comporter : son identité, le sens de l'opération (achat/vente), le nom de la SCPI NOVAXIA NEO, le nombre de parts concernés, la date et la signature du Client. Novaxia Investissement tient à disposition du Client le bulletin de souscription ou l'ordre de retrait. Novaxia Investissement se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis.

Article 5 : Prise en charge des ordres

Novaxia Investissement horodatera l'ordre dès sa réception. L'horodatage matérialise la prise en charge de l'ordre. A réception de l'ordre émis par le Client, NOVAXIA Investissement l'enregistrera dans les registres de la SCPI NOVAXIA NEO pour exécution.

L'ordre ne sera exécuté que s'il satisfait à toutes les conditions légales et réglementaires et contractuelles applicables.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté pour quelque raison que ce soit, NOVAXIA Investissement en informe son client dans les meilleurs délais, par courrier et mail (dans ce dernier cas, l'information sera confirmée par courrier). L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

Article 6 : Information du client sur l'ordre exécuté

Novaxia Investissement informe son Client de la bonne exécution de l'ordre. En cas de contestation d'exécution d'un ordre, la contestation formulée par écrit et motivée doit être adressée à Novaxia Investissement dans le délai de huit (8) jours suivant la réception par le Client de la confirmation de la bonne exécution de celui-ci.

Article 7: Principaux risques liés à l'investissement dans la SCPI NOVAXIA NEO

L'investissement dans la SCPI Novaxia NEO doit s'effectuer à titre <u>de diversification</u> et s'envisager sur le long terme. La durée de placement recommandée par la Société de Gestion est <u>de 10 ans minimum</u>.

La SCPI NOVAXIA NEO présente notamment les risques suivants :

- Risques de perte en capital: la SCPI n'offre aucune garantie de protection en capital. Le Client est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement.
- <u>Risque de liquidité</u>: la SCPI ne garantit pas la revente des parts. La revente des parts dépend de l'équilibre entre l'offre et la demande dans le cadre de la variabilité du capital. La SCPI n'étant pas un actif coté, elle présente une liquidité moindre comparée aux actifs financiers.
- <u>Risque lié à la gestion discrétionnaire</u>: le style de gestion appliqué à la SCPI repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des immeubles. Il existe un risque que la SCPI ne soit pas investie, directement ou indirectement, à tout moment sur les marchés ou les immeubles les plus performants. La performance de la SCPI peut être inférieure à l'objectif de gestion. L'évolution de la valeur de réalisation de la SCPI peut avoir une performance négative.
- Risques liés à l'endettement: La SCPI peut avoir recours à l'endettement pour le financement de certains de ses investissements, dans les conditions indiquées dans la note d'information. Les fluctuations du marché immobilier peuvent réduire de façon importante la capacité de remboursement de la dette et les fluctuations du marché du crédit peuvent réduire les sources de financement et augmenter de façon sensible le coût de ce financement. L'effet de levier a pour effet d'augmenter la capacité d'investissement de la SCPI mais également les risques de perte, pouvant entraîner une baisse de la valeur de réalisation de la SCPI.



Pour plus d'informations sur les risques et avertissements liés à l'investissement dans des parts de la SCPI NOVAXIA NEO, le Client peut se référer à la Note d'Information ainsi qu'au Document d'Informations Clés disponibles gratuitement auprès de la Société de Gestion.

Article 8 : Politique de gestion des conflits d'intérêts

Novaxia Investissement prend toute mesure raisonnable lui permettant de détecter les situations de conflits d'intérêts se posant lors de la prestation de services d'investissement ou de la gestion de FIA.

Novaxia Investissement a rédigé une cartographie qui recense les situations susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêt, ainsi que les procédures afférentes.

La notion de conflit d'intérêt désigne une situation dans laquelle on peut raisonnablement penser qu'une personne, de façon potentielle ou avérée, perd l'impartialité nécessaire à la prise de décision qui lui incombe ou bien tire profit de cette situation aux dépens d'une autre personne.

Le dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts prévoit d'identifier ces situations.

Les principaux moyens de prévention des conflits d'intérêts mis en œuvre par Novaxia Investissement sont les suivants :

- Respect de chartes déontologiques (code de déontologie de l'ASPIM, Règlement intérieur de Novaxia Investissement, ...);
- Répartition métier et séparation des fonctions construites de manière à réduire les risques de conflits d'intérêts ;
- Mode de rémunération permettant d'éviter des comportements non conformes aux intérêts du client Lorsque le risque de porter atteinte aux intérêts du client ne peut être évité malgré les procédures et les mesures préventives, Novaxia Investissement en informe le Client et décide avec lui des dispositions à entreprendre.

Article 9: Réclamations

Novaxia Investissement est attentive à satisfaire sa clientèle en toutes circonstances et notamment lorsque survient une difficulté susceptible de porter atteinte à la qualité de la relation, voire d'altérer la confiance entre le Client et Novaxia Investissement.

Si le Client est en désaccord, il peut adresser une réclamation de la manière suivante :

- Par courrier: Novaxia Investissement Satisfaction clients 45 rue Saint Charles 75015 Paris
- Par email : reclamation@novaxia-invest.fr
- Par téléphone (appel non surtaxé) : O1.42.29.08.33 ou au O1.42.29.08.34

Novaxia Investissement s'engage à :

- Accuser réception de la réclamation dans les dix (10) jours ouvrables maximum à compter de sa date d'envoi (cachet de la poste faisant foi), sauf si la réponse elle-même est apportée dans ce délai.
- Répondre à la réclamation du Client dans un délai de deux (2) mois maximum suivant la date d'envoi (cachet de la poste faisant foi) de la réclamation, sauf en cas de survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si la réponse apportée par Novaxia Investissement nous donne pas au Client satisfaction, ce dernier a la possibilité de saisir le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) à l'adresse : Autorité des marchés financiers (AMF) – La médiation – 17, place de la Bourse – 75082 PARIS CEDEX 02.

Article 10: Conditions tarifaires

Le service d'investissement de Réception Transmission d'Ordre est fourni au Client par Novaxia Investissement à titre gracieux.

La gratuité du service de RTO est indépendante des frais relatifs à la SCPI. Les frais relatifs à la SCPI NOVAXIA NEO sont présentés dans le rapport des frais ex-ante fourni au Client avant toute souscription.

Article 11 : Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre du service de RTO, Novaxia Investissement collecte des données à caractère personnelle directement auprès du Client. Les données à Caractère Personnel du Client sont traitées selon les bases légales suivantes : le consentement du Client (demande d'informations ou de documentations), un contrat (formulaire de souscription,



inscription pour bénéficier des Produits et Services), le respect des lois applicables, ou lorsque Novaxia Investissement poursuit un intérêt légitime.

Novaxia Investissement stocke ces données à caractère personnel pour une durée limitée et nécessaire à l'objectif pour lequel elle les traite et en tout état de cause pour la durée nécessaire pour répondre à une obligation légale ou réglementaire.

Dans le cadre des traitements de ses données à caractère personnel, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation du traitement (dans les conditions prévues à l'article 18 du RGPD UE 2016/679). Afin d'exercer ses droits, le Client adresse un courriel à l'adresse dpo@novaxia-invest.fr.

Le Client peut retrouver l'intégralité de la politique de protection des données personnelles mises en place par Novaxia Investissement à l'adresse : https://www.novaxia.fr/protection-des-données/.

Article 12: Prise d'effet

La présente Convention prendra effet, à compter de la signature de ladite convention et dès que les conditions suivantes auront été remplies :

- Communication à la Société de Gestion des pièces et éléments d'information permettant de vérifier son identité et nécessaire au traitement de l'ordre ;
- Versement du montant convenu au crédit du compte de la SCPI.

Article 13 : Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Sauf dénonciation par l'une des Parties conformément à l'article ci-dessous.

Article 14: Résiliation

La Convention peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Article 15: Intuitu personae

La Convention est signée par la Société de Gestion au regard de l'identité du Client. En conséquence, la Convention ne pourra en aucun cas, sans l'accord de la Société de Gestion, faire l'objet, par le Client, d'un quelconque transfert, sous quelque forme que ce soit, en tout ou en partie.

Lorsqu'il s'agit d'une personne morale, le Client s'engage également transmettre immédiatement à la Société de Gestion toute modification ou projet de modification concernant son statut juridique, la composition de son capital social, la répartition de ses droits de vote ainsi que tout apport ou fusion/scission, le concernant, directement ou indirectement.

Article 16: Droit applicable

Le:

La présente convention est soumise au droit français. A défaut de trouver une solution amiable, les Parties conviennent de soumettre tout litige né de la présente Convention aux tribunaux compétents.

Le Client reconnait avoir pris connaissance de l'ensemble de la Convention de RTO ainsi que de ses annexes, et les avoir acceptées.

Mathilde KRIEGER Membre du Directoire de Novaxia Investissement

Fait à

Signataire :
Fonction:



PERSONNES PHYSIQUES

Questionnaire de connaissance client (KYC)

Ce questionnaire client et test de caractère approprié permet à Novaxia Investissement de recueillir tous les éléments nécessaires à :

- La connaissance client dans le cadre de la commercialisation d'instruments financiers ;
- L'évaluation du le caractère approprié de votre investissement dans une SCPI au regard de vos connaissances et de votre expérience en matière d'investissement.

Nous vous remercions de votre confiance et de l'attention que vous porterez au questionnaire de connaissance client et au test de caractère approprié. Ce recueil d'informations est effectué dans votre intérêt. Vos réponses complètes et sincères sont nécessaires afin que nous soyons en mesure de vous faire bénéficier d'un service de qualité.

☐ Mme ☐ Mr Nom :		☐ Mme ☐ Mr Nom :			
Revenus annuels du foyer : □ 0€ à 25.000 € □ 25.000€ à 50.000€ □ 50.000€ à 75.000€ □ 75.000€ à 100.000€ □ 100.000€ à 150.000€ □ > 150.000€		Estimation du patrimoine brut du foyer < 20.000€ 20.000€ à 50.000€ 50.000€ à 100.000€ 100.000€ à 500.000€ 500.000€ à 1.000.000€ > 1.000.000€			
Dénomination sociale :		Nom : Prénom : Qualité :. ues qui so	□ MME	ent ou indirectement,	
Nom/Prénom		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		•••••
Date de naissance	•••••			•••••	
Lieu de naissance	•••••	•••••		•••••	•••••
Adresse complète					
Pays de résidence fiscale	•••••				•••••
% de détention directe % de détention					
indirecte			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		



Situation de l'entité : A	Année de référence :
Chiffres d'affaires	
Résultats nets	
Disponibilités	
Si oui, préciser le % de Quels sont les principa	rise/organisation d'État possède-t-il plus de 5% de l'entité ? □ Oui □ Non e détention et l'Etat concerné :
CATEGORISATION DU	CLIENT
orendre ses propres dé	est un client qui possède l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour cisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. ve MIF II UE 2014/565).
nformera de la catégoi	relève de la responsabilité exclusive de la Société de Gestion. Novaxia Investissement vous isation Client retenue en prenant en compte vos choix et les obligations réglementaires qui leurs, il incombe au Client d'informer la Société de Gestion de tout changement susceptible sation.
Comment souhaitez-vo Client non professi Client bénéficiant d niveau de protection.	onnel □ Client professionnel □ Contrepartie éligible
-	gréée ou réglementée pour opérer sur les marchés financiers ? 🛭 Oui 🔻 Non
notamment une entité :	ur institutionnel dont l'activité principale consiste à investir dans des instruments financiers, s'occupant de la titrisation d'actifs ou d'autres opérations de financement ? ☐ Oui ☐ Non
	se réunissant deux des trois critères suivants : 🗆 Oui 🗆 Non n : 20.000.000 EUR
☐ Chiffre d'affa	ires net : 40.000.000 EUR
☐ Capitaux pro	pres : 2.000.000 EUR
☐ Vous avez ef	es 3 critères suivants : □ Oui □ Non fectué en moyenne dix (10) transactions d'une taille significative par trimestre au cours des es précédents. Préciser le montant total :
□ Votre portefe	euille d'instruments financiers (y compris dépôts bancaires) dépasse 500.000 EUR
·	z depuis au moins un an ou avez occupé pendant au moins un an, dans le secteur financier, ofessionnelle requérant une connaissance approfondie des actifs immobiliers, notamment ser la fonction :



PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSEES (PPE)

Une personne est « politiquement exposée » en raison de l'exercice présent ou passé d'une haute fonction publique. S'y ajoutent les personnes connues pour être des membres directs de sa famille ou les personnes considérées comme lui étant étroitement associées. **Article R561-18 du Code Monétaire et Financier.**

Vous, un bénéficiaire effectif ou un représentant légal (pour les personnes morales) :			
Exerce-t-il personnellement ou a-t-il exercé depuis moins d'un an un mandat électif, une fonction politique juridictionnelle ou administrative à responsabilité ? 🗆 Oui 🗆 Non Si oui, préciser la fonction :			
Est-il proche d'une Personne Politique personne étroitement associée à une le si oui, préciser :	PPE ? □ Oui □ Non	·	
ORIGINE DES FONDS			
Dans le cadre de la lutte contre le la (attestation de rachat du contrat d'ass notoriété — déclaration de donation —	urance — acte notarié — facture de ver	nte — copie de l'offre de prêt — acte de	
Les fonds impliqués dans l'opération o Ont pour origine (exemple de justifica	•	de la souscription) :€	
☐ Crédit bancaire (copie de l'offre de prêt)	□ Revenu (bulletin de salaire, avis d'imposition)	☐ Dividendes (relevés de compte titres, AGE)	
☐ Trésorerie (Eléments financier au 31/12, relevés de compte)	☐ Apport en compte courant d'associés (convention)	☐ Augmentation de capital (statuts, AGE)	
□ Héritage, leg (acte notarié)	□ Vente immobilière (acte notarié)	☐ Cession d'actif (relevé d'opéré, actes juridiques)	
□Donation (acte notarié, cerfa)	☐ Prime d'assurance (attestation de la compagnie d'assurance)	☐ Gain au jeux (relevé de gain de la FDJ)	
□ Autre (préciser) :			



TEST DE CARACTERE APPROPRIE

Afin d'évaluer le caractère approprié de votre opération à votre situation personnelle, nous vous remercions de bien vouloir répondre à l'intégralité des questions ci-dessous.

Nous attirons votre attention que ce test de caractère approprié doit être complété par le co-souscripteur ou le représentant légal **ayant** <u>le moins</u> de connaissance et d'expérience en matière financière.

Dans le cas où les informations requises sont absentes ou insuffisantes, Novaxia Investissement ne sera pas en mesure de déterminer le caractère approprié de la souscription de parts de la SCPI NOVAXIA NEO au Client et se réserve le droit de refuser l'ordre du Client.

Question 1 : Sur quels instruments financiers avez-vous déjà investi?

	Niemelene alten Constitue de la constitue	N Assats at Astal
	Nombre d'opérations au cours	Montant total
	des 3 dernières années	
☐ Aucun investissement réalis	é	
☐ Epargne bancaire (livret A,		
LDDS, PEL)		
☐ Assurance vie — fonds en		
Euros		
☐ Assurance vie — unités de		
compte mobilières		
	••••••	••••••
□ Assurance vie — unités de		
compte immobilières	••••	•••••
☐ Actions / Obligations en		
direct		•••••
□ ETF		
		•••••
□ Produits dérivés, EMTN		•••••
□ SCPI		
□ 3CFI	••••••	•••••
□ OPCI		
	•••••	•••••
☐ Capital investissement		
(FCPE, FCPI, FIP)	•••••	•••••

Question 2 : Quel est la durée recommandée d'investissement en parts de SCPI ?

De 4 à 8 ans
Plus de 9 ans

□ Plus de 9 ans

☐ Je ne sais pas

Question 3 : Quel est le risque de perte en capital des SCPI ?

□ Aucun, mon capital est garanti, je ne peux pas perdre d'argent
$\hfill \square$ Partiel ou total, les parts de SCPI présentent un risque de perte en capital
☐ Je ne sais pas



Question 4 : Les loyers versés par la SCPI : Ne peuvent qu'augmenter Sont stables Peuvent varier à la baisse Je ne sais pas	
Question 5 : Quelle est la liquidité des parts de SCPI ? Une liquidité comparable aux actifs financiers cotés en bourse Une liquidité comparable aux biens immobiliers Une sais pas	
Question 6 : Quel est le temps maximum de revente des parts de SCPI ? Quelques jours, le temps que la Société de Gestion enregistre mon ordre Quelques semaines, le temps que la Société de Gestion effectue sa clôture mensuelle Aucun délai maximum, la revente des parts dépend du marché et n'est pas garantie de Gestion Je ne sais pas	
Question 7 : L'investissement en parts de SCPI de rendement permet-il une réduction fi Oui, une réduction de mon impôt sur le revenu (IR) Oui, une réduction de mon impôt sur la fortune immobilière (IFI) Non, les SCPI de rendement n'offrent aucune réduction fiscale Je ne sais pas	scale ?
Question 8 : Le label ISR garantit-il la performance d'une SCPI ? Oui, le label ISR permet de m'assurer qu'une SCPI délivrera un loyer régulier Non, le label ISR est uniquement l'indicateur des caractéristiques extra-financières d'une Je ne sais pas	ıne SCPI



Frais ex ante de SCPI NOVAXIA NEO



RAPPORT DES COUTS ET FRAIS EX-ANTE SCPI Novaxia NEO

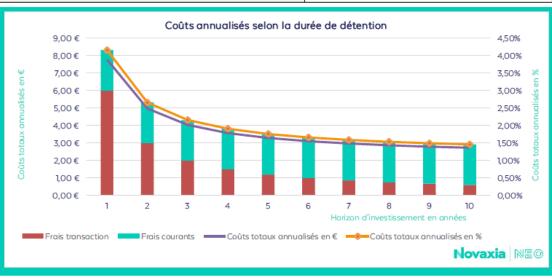
version 3 - Mars 2023

Date du jour	
Distributeur	NOVAXIA INVESTISSEMENT
Nom du client	
Type de produit	SCPI
Produit	Novaxia NEO
Montant de l'investissement théorique	187 € (1 part)
Durée de l'investissement préconisée	10

TOTAL DES FRAIS AU TITRE DE LA 1ERE ANNEE

	En Euro	En %
	'	ment théorique de 7 €
Les frais relatifs à la transaction	- €	0,00%
Paiement reçu de tiers	- €	0,00%
Coûts indirects liés aux instruments financiers	2,73€	1,46%
Coûts et charges annuels totaux estimés pour un investissement 187 €	2,73 €	1,46%

IMPACT DES FRAIS SUR LE RENDEMENT DE L'INVESTISSEMENT THEORIQUE Durée de détention préconisée - nombre d'année 10 Coûts totaux annualisés 1,46% Coûts totaux annualisés pour un investissement théorique de 187 €





Récépissé de réception de document

Je(Nous) soussigné(ons) :
Nom / Prénom / Fonction (le cas échéant) :
atteste(ons) avoir reçu de la part de Novaxia Investissement tous les documents réglementaires et commerciaux de la SCPI NOVAXIA NEO, à savoir :
□ La note d'Information et les statuts de la SCPI ;
□ Le Document d'information Clé (DIC) ;
\square La convention de Réception et Transmission d'Ordre (RTO) ;
□ Le Questionnaire de connaissance Client ;
□ Le test de caractère approprié ;
□ Le rapport des frais Ex–ante ;
□ Le dernier bulletin trimestriel ;
□ Le dernier rapport annuel ;
□ Le dernier reporting ESG ;
□ Le bulletin de souscription.
En date du :
Signature(s):